



Quand France Travail s'attaque aux allocataires du chômage

Alors qu'aucune étude d'impact n'a jamais été fournie, les durcissements successifs des conditions d'inscription et d'indemnisation à France Travail aggravent la précarité des personnes en recherche d'emploi :

- les allocations ont chuté de 17% et la durée moyenne d'indemnisation de 25%
- seules 38% des personnes inscrites perçoivent une indemnité.

Malgré un contexte électoral très préoccupant, le gouvernement Macron-Attal a pourtant maintenu sa cinquième réforme, écartant d'emblée toute concertation avec les organisations syndicales, unanimement opposées au projet.

Le décret sera publié le 1^{er} juillet pour une application au 1^{er} décembre.

Le SNJ-CGT dénonce ce violent passage en force au détriment des plus précaires :

- Seuil d'affiliation durci (huit mois de travail sur les vingt derniers mois, au lieu de six mois sur vingt-quatre)
- Augmentation de la durée d'indemnisation pour les « seniors » repoussée à 57 ans
- Calcul des droits en fonction des seuls jours travaillés
- Durée d'indemnisation limitée à quinze mois (au lieu de dix-huit), voire douze en cas de baisse du taux de chômage
- Obligation d'accepter un emploi dans n'importe quel secteur d'activité, etc.

Inspirée du modèle allemand, cette nouvelle attaque vise officiellement une économie de 10%, soit 3,6 milliards d'euros. L'Unedic évalue même le gain entre 4 et 5,4 milliards par an.

Depuis le début des réformes, c'est un quart des allocations d'assurance chômage qui a été supprimé.

De plus, un système de contrôle algorithmique accentue la pression sur les allocataires du chômage, qui doivent justifier d'une longue liste de réponses à leurs candidatures, sous menace de radiation.

Plusieurs journalistes en font déjà les frais, comme Y., 63 ans, qui a quitté sa rédaction en clause de cession. Elle a fait l'objet d'une enquête de France Travail, qui lui reproche de ne pas vouloir adapter son salaire et de ne pas accepter d'autres métiers que celui de journaliste. Elle a reçu un « avertissement avant sanction pour insuffisance d'actions en vue de retrouver un emploi » et se voit menacée d'un à quatre mois de suppression de son allocation.

France Travail sait pourtant que les employeurs répondent rarement aux candidatures...

Le SNJ-CGT est indigné par ces procédés qui visent une flexibilité impossible – un journaliste ne peut s'improviser conducteur de bus – et à exclure les plus précaires en les privant de leurs droits fondamentaux au chômage.

Le SNJ-CGT dénonce par ailleurs l'impact catastrophique prévisible de la réforme, notamment sur les journalistes rémunérés à la pige qui, de par leur travail discontinu, risquent fort d'être les victimes directes du durcissement du seuil d'affiliation.

Le SNJ-CGT réprovoque cette véritable chasse aux allocataires et aux personnes inscrites à France travail, vus comme des variables d'ajustement de coupes antisociales dans les dépenses publiques.

Montreuil, le 26 juin 2024.